PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Nouvelle Aquitaine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 10 août 2022

Fumées générées par les incendies en cours en Gironde et dans les Landes : recommandations aux personnes sensibles

Le feu de Landiras a repris cette nuit au niveau de la commune de Saint-Magne, le département de la Gironde est de nouveau frappé par des incendies (points actualisés de la préfecture de Gironde). Le feu est très virulent et s'est étendu au département des Landes.
Lors des précédents incendies, des recommandations avaient été faites aux populations touchées directement par les feux de forêt mais aussi à celles résidant dans des communes plus éloignées, ayant pu être incommodées par les fumées.
Face à l'intensité des feux en cours, l'ARS Nouvelle-Aquitaine renouvelle ses recommandations à l'ensemble de la population girondine et landaise qui, selon la direction des vents, pourrait être impactée par les fumées.

La qualité de l'air en Gironde et dans les Landes fait l'objet d'un suivi régulier, qui permet d'évaluer notamment les effets de l'exposition éventuelle aux particules irritantes qui se dégagent des fumées. L'impact des fumées est assimilable à celui d'un pic de pollution intense.

A ce jour, les communes d'Hostens, de Sainte-Magne et des secteurs de Belin-Beliet ont été évacuées. **En cas d'exposition aux fumées, les autorités sanitaires recommandent fortement de porter un masque de protection filtrant type FFP2 ou FFP3. Le niveau de filtration doit être adapté à l'épaisseur des fumées et à la fragilité des personnes (ex : problèmes cardio-respiratoires, asthme, maladies pulmonaires, femmes enceintes…)**

Dans les zones les plus éloignées où parviennent les fumées des feux de forêt, les recommandations pour éviter les irritations consistent, pour tous, à :

- limiter le temps passé à l'extérieur,
- restreindre les activités physiques intenses en extérieur,
- surveiller de près les personnes à risques.

Les salariés exécutant un travail physique en plein air peuvent être soumis, de ce fait, à une exposition longue augmentant le risque d'irritation. Leurs employeurs sont invités à faire preuve de vigilance, et à saisir le cas échéant leur service de médecine du travail.

Pour une simple sensation d'odeur gênante et/ou d'irritation des voies respiratoires supérieures, il n'est pas nécessaire de solliciter le médecin traitant, ni d'appeler le numéro d'urgence du SAMU-Centre 15.

| Personnes à risque : une vigilance particulière est nécessaire

Sont particulièrement concernées les personnes ayant des antécédents respiratoires de type asthme, insuffisance respiratoire chronique ou autres pathologies respiratoires, ainsi que les personnes présentant une insuffisance cardiaque, pour lesquelles les effets irritants des fumées peuvent aggraver leur pathologie.

En fonction de l'apparition de symptômes ou d'une gêne respiratoires, les personnes à risque doivent se rapprocher d'un médecin généraliste, et à défaut, en fonction de l'intensité des symptômes ou de la gêne, contacter le numéro d'urgence 15.

Pour plus d'information concernant les impacts des incendies sur la qualité de l'air :

https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications/incendies-en-gironde-quel-impact-sur-la-qualite-de-lair

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr